

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de FURSAC

L'an **deux mil vingt deux, le trente juin**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune **de FURSAC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Olivier MOUVEROUX**.

Étaient présents : M. Olivier MOUVEROUX, Mme Catherine BATAILLE, M. Christophe CAMPORESI, Mme Bernadette DUSSOT, M. Thierry DUFOUR, Mme Lynette RENAUD, M. Jean BETOLAUD DU COLOMBIER, M. Robert GENY, M. Jean-Luc MERLAUD, Mme Catherine DUBOIS, M. Jean-Marie VITTE, M. Thierry PAPYN, M. Xavier QUINCAMPOIX, M. Raphaël MAUMY, Mme Priscilla PHILIPPON, M. Marcel DUNET, Mme Ghislaine SIMONNEAU.

Étaient absents excusés : M. Jacky CARIAT, Mme Jeannine LEFORT, Mme Sylvie DURAND, Mme Jeanne BOURREL.

Était absente non excusée : Mme Nadine DJABALLAH.

Procurations : M. Jacky CARIAT en faveur de M. Olivier MOUVEROUX, Mme Jeannine LEFORT en faveur de M. Thierry DUFOUR, Mme Sylvie DURAND en faveur de M. Christophe CAMPORESI.

Secrétaire : Mme Priscilla PHILIPPON.

Approbation du procès-verbal (PV) de la séance de conseil municipal du 23/05/2022 :

Monsieur le Maire soumet au vote le PV de la séance du 23/05/2022 qui est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-030 : Décisions modificatives budgétaires - BP Mairie et budget annexe lotissement Ricourant

Madame Lynette RENAUD, 6ème adjointe, informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prendre des décisions modificatives pour le budget Mairie et le budget annexe du lotissement du Ricourant.

Ces décisions modificatives sont jointes à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires qui lui sont soumises.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-031 : Créances éteintes BP Mairie

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision de la commission de surendettement de la Haute-Vienne en date du 19 juin 2019 ;

Le Service de Gestion Comptable de La Souterraine nous a communiqué une demande d'annulation de factures de cantine et de transport scolaire.

Le comptable public nous y fait part d'une décision d'effacement de créances de la commission de surendettement de la Haute-Vienne suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2015, 2016, et 2017.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget Mairie.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 1 823,51€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Mairie.
Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

M. Thierry PAPYN demande à quoi ces créances éteintes correspondent.

M. le Maire indique qu'il s'agit de personnes en faillite personnelle qui ne peuvent pas faire face à ces créances.
L'extinction de créances découle de décisions des commissions de surendettement.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-032 : Créances éteintes et DM n°2 BP assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision de la commission de surendettement de la Creuse en date du 12 avril 2022 ;

Le Service de Gestion Comptable de La Souterraine nous a communiqué une demande d'annulation de factures d'assainissement.

Le comptable public nous y fait part d'une décision d'effacement de créances de la commission de surendettement de la Creuse suite à une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2014 et 2015.

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget assainissement.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 341,78€.

Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Il y a lieu de prendre une décision modificative budgétaire du fait qu'aucun crédit n'a été affecté sur l'article 6542 au budget assainissement.

Cette décision modificative est jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.
- D'accepter la décision modificative budgétaire ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-033 : Désignation représentant à l'ASSIF

Monsieur le maire informe l'assemblée de la demande de l'ASSIF (service d'aide et d'accompagnement à domicile) afin que la commune désigne, parmi les membres du conseil municipal, un représentant supplémentaire pour siéger dans les instances de cette structure.

Il convient donc de délibérer pour désigner ce(tte) représentant(e) et son (sa) suppléant(e).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer :

- Madame Catherine DUBOIS en tant que représentant(e)
- Madame Nadine DJABALLAH en tant que suppléant(e)

20 VOTANTS
20 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-034 : Projet de tiers-lieu

Monsieur le maire expose que l'association Creuse Toujours, le Club du Livre et la commune ont développé un projet de tiers-lieu dont le but est de dynamiser et renforcer l'attractivité de Fursac et de son territoire, de proposer une offre de services à destination de la population, des associations et des acteurs économiques et de développer l'offre culturelle et les infrastructures locales.

Il s'agit de proposer de nouveaux espaces et des outils à destination des habitants pour répondre à leurs besoins, pour développer des projets et des animations...

Ce projet implique le réaménagement de l'ancien garage Laville qui permet de disposer d'une surface de 800 m², en plein cœur du bourg.

Le lieu proposerait une médiathèque, un espace numérique, une salle de spectacles, un Pôle Ados et un espace convivial, mais aussi des bureaux associatifs et des espaces de travail partagés, un centre social et un espace extérieur en bord de Gartempe.

Ce projet est en cours de développement depuis quelques années et arrive en phase de finalisation, avec l'appui des partenaires locaux, départementaux, régionaux et de l'Etat réunis au sein d'un comité de pilotage.

Monsieur le maire invite l'association Creuse Toujours et le Club du Livre à présenter le projet.

Préalablement, M. le Maire insiste sur l'importance de ce projet pour l'attractivité et le développement de la commune de Fursac. Il souligne que le projet a reçu un accueil très favorable des financeurs. Le Fonds friche pourrait être mobilisé puisque l'ancien garage Laville est considéré comme étant une friche industrielle. Atteindre les 80% de financements publics semble tout-à-fait possible. M. le Maire fait part de la possibilité d'installer une agence postale dans le futur tiers-lieu, ce qui permettrait de maintenir ce service public durablement sur la commune.

La présentation du projet de tiers-lieu est réalisée par :

- Mme Marie DE SOUZA, coordinatrice de l'association Creuse Toujours ;
- Mme Marie ROBICHON, membre du bureau de l'association Creuse Toujours ;
- M. Hervé GUICHET, Président de l'association Creuse Toujours ;
- Mme Brigitte DUDRUT, Présidente de l'association Le Club du Livre ;
- Mme Colette VILLARD, membre de l'association Le Club du Livre.

Mme Brigitte DUDRUT précise la définition de "tiers-lieu":

Ce terme s'est développé dans les années 80. Issu initialement des USA et des travaux du sociologue Ray OLDENBURG, qui remarquait que dans les sociétés modernes, il manquait de lieux où se rencontrer en dehors de la maison et du travail. Il distinguait, dans nos vies à tous, trois lieux :

- Le 1er, le foyer
- Le 2ème, le travail
- Le 3ème, un lieu neutre où l'on peut se rencontrer, nouer du lien social, accessible à tous et où l'égalité prévaut entre les individus, sans référence à leur place dans la société, dans la famille, dans l'emploi.

En France, l'archétype du troisième lieu, c'est le café.

Ce concept s'est ensuite appliqué aux bibliothèques bien-sûr et l'on a vu fleurir de nombreux projets mais cela s'est appliqué aussi à d'autres lieux même commerciaux avec toujours la volonté d'ouvrir, créer, dynamiser, répondre aux besoins nouveaux.

Ce fut dès le départ de notre envie de collaboration, ce constat d'un manque et le rêve d'apporter à notre commune un espace que nous pourrions penser pour tous et par tous. Un lieu hybride mais riche en potentiel de ce que nous pourrions y construire en son sein.

Les pouvoirs publics s'intéressent à ces nouveaux lieux depuis de nombreuses années car ce sont souvent des lieux de redynamisation du tissu social et économique. Très soutenu par notre Conseil Régional, cette démarche nous a intéressé aussi car elle nous permet d'avoir accès à des financements mobilisables sur le projet. Le terme ou appellation TIERS LIEU ouvre des portes mais il répond aussi à la philosophie de notre projet.

Mme Brigitte DUDRUT indique que les parties bibliothèque et espace numérique travailleront en lien étroit afin que le tiers-lieu devienne un espace de formation de la population. La bibliothèque renforcera aussi sa coopération avec l'école et développera sa mission de soutien au système scolaire. Actuellement, la bibliothèque de Fursac n'est qualifiée que de "coin lecture" par la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC). Son implantation au sein du tiers-lieu permettrait d'en faire une véritable médiathèque et ainsi de répondre aux besoins, non seulement de la population de Fursac, mais aussi de celles communes voisines. Un réseau de lecture pourra aussi être développé.

M. Hervé GUICHET précise que l'objectif poursuivi est d'ouvrir le lieu à tout type d'activités, de populations et de projets.

Mme Brigitte DUDRUT informe l'assemblée de la possibilité de bénéficier de financements supplémentaires via des fondations privées.

Mme Marie ROBICHON insiste sur le fait que les financeurs publics connaissent le projet qui les enthousiasme. Les dépôts de dossiers de demandes de subventions se fera au fur et à mesure, en fonction du calendrier de chacun des financeurs.

L'engagement dans une phase plus opérationnelle du projet nécessite que celui-ci soit approuvé par le conseil municipal. Mme Brigitte DUDRUT explique que la rédaction du projet scientifique et culturel de la bibliothèque et l'élaboration des dossiers de demande de subvention nécessitent de préciser des éléments en termes de chiffrage des besoins (coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage - AMO...). La DRAC pourrait prendre en charge 50% du coût des études.

La question du recrutement de personnes pour faire fonctionner le tiers-lieu et ses différentes activités ainsi que celle du financement de ces postes sont ensuite abordées. Mme Marie DE SOUZA indique que 4,5 postes seraient financés grâce à la partie centre social : 50% de financement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et 50% de financement de la communauté de communes. Les postes financés seraient les suivants : un poste de concierge, un poste de direction, un poste d'animateur du Pôle Ados, un poste de référent familles et un demi poste d'administration.

Mme Brigitte DUDRUT précise que le poste de bibliothécaire serait à la charge de la commune mais bénéficierait d'un financement important de la DRAC sur 3 ans, puis dégressif sur 2 ans supplémentaires, si la bibliothèque respecte un certain nombre d'obligations principalement en termes d'ouverture au public (28 heures par semaine). Répondre à des appels à projet spécifiques pourrait aussi permettre de recevoir des financements supplémentaires. M. le Maire rappelle qu'actuellement, le poste à la bibliothèque (20% équivalent temps plein) est financé à 100% par la commune. Mme Brigitte DUDRUT fait part de la nécessité, au vu des tâches confiées (réponses à des appels à projet...) de recruter un bibliothécaire de catégorie B à temps plein, ce qui représenterait un salaire chargé d'environ 35 000€ par an.

M. Thierry DUFOUR demande un complément d'information concernant le financement de la DRAC pour le poste de bibliothécaire. M. le Maire répond qu'avec une ouverture le samedi, ce poste serait financé à hauteur de 70% pendant 3 ans, puis 60% la 4ème année, et enfin 50% la 5ème année. Une aide du Département à hauteur de 20% pourrait aussi intervenir. M. Hervé GUICHET insiste sur le fait que tout sera mis en oeuvre afin de réduire au maximum le coût en masse salariale pour la commune.

Mme Ghislaine SIMONNEAU s'interroge sur le coût du fonctionnement du tiers-lieu pour la commune. M. le Maire indique que le budget de fonctionnement est en cours d'élaboration mais il est difficile d'en parler plus précisément à ce stade au vu des incertitudes actuelles quant à l'évolution des prix des combustibles.

M. Thierry DUFOUR se questionne sur le devenir des salariées actuelles de Creuse Toujours. Mme Marie ROBICHON lui répond que les 2 salariées seront reconduites et feront partie des 4,5 postes mobilisés.

M. Thierry DUFOUR souhaite connaître les pistes de financement supplémentaires. M. Hervé GUICHET précise que de tels financements pourraient venir de la Scène de Musiques Actuelles (SMAC), de résidences d'artistes au sein du tiers-lieu, du développement d'actions via des appels à projet.

M. Thierry DUFOUR demande qui a en charge la gestion comptable du projet actuellement. Mme Marie DE SOUZA indique que c'est elle, en lien avec un cabinet d'experts comptables.

Mme Marie ROBICHON insiste sur le rayonnement intercommunal du tiers-lieu avec l'émergence de projet comme celui de microfilies à Bénévent L'Abbaye.

M. Thierry DUFOUR se demande en quoi consiste le diagnostic participatif qui est à réaliser dans le cadre de la partie centre social. Mme Marie DE SOUZA explique qu'il s'agit d'interroger les partenaires et les habitants pour construire ensemble le projet de centre social. Le but est de toucher différents types de publics afin de bien définir les besoins du territoire. Plusieurs formes de participation à ce diagnostic peuvent être mise en oeuvre (réunions publiques, présences sur les marchés, réunions spécifiques sur des points plus techniques...). Le diagnostic participatif sera présenté à la CAF. Creuse Toujours travaille avec La Palette à Dun-Le-Palestel qui fait référence pour la réalisation de ce type de diagnostic.

M. Jean-Marie VITTE remarque que, d'après le budget prévisionnel, il resterait 400 000€ de travaux à la charge de la commune. M. le Maire précise que le projet de tiers-lieu est soumis au plafond de 80% maximum de financements publics. Ce plafond sera normalement atteint. Pour ce qui est des 20% restant, la commune ne serait pas la seule à les financer, puisque des fondations privées pourraient intervenir. Mme Marie DE SOUZA confirme que des contacts ont déjà été pris avec plusieurs fondations afin de savoir si elles interviennent dans le financement de ce type de projet (Orange, SNCF, Total...).

M. Thierry DUFOUR s'interroge sur la possibilité de recueillir effectivement 80% de financements publics pour ce projet. M. le Maire insiste de nouveau sur l'enthousiasme des financeurs. Il précise que Madame la Sous-Préfète chargée du Plan de relance s'est engagée oralement sur un financement à 80% et que le montant de Fonds friche qui pourrait être attribué au projet est élevé.

Mme Brigitte DUDRUT fait part de l'implication forte de la DRAC dans le financement de projets de médiathèques. Elle souligne le fait que le projet est totalement en cohérence avec les aspirations actuelles des pouvoirs publics, ce qui représente une opportunité de financements à saisir. Mme Marie DE SOUZA rappelle que l'étude des frais de fonctionnement est en cours mais que l'on dispose d'ores et déjà d'éléments.

M. Raphaël MAUMY se demande quelles sont les personnes qui demandent la création d'espaces supplémentaires à Fursac. M. Hervé GUICHET répond que la commune de Fursac n'a pas de gymnase et manque d'espace pour la réalisation de certaines activités et de certains projets. Mme Brigitte DUDRUT souligne que Fursac a besoin d'investir pour devenir plus attractive car sa population décroît d'année en année. Il faut développer de services, des activités, de la

convivialité pour attirer de nouveaux habitants, une population plus jeune, des entreprises et d'autres services. Le projet de tiers-lieu est un projet qui ne touche pas seulement le domaine économique, mais aussi le social et le culturel. Il s'agit d'un équipement qui portera ses fruits sur le moyen et le long terme, pas immédiatement, mais qui est essentiel pour Fursac.

M. Jean-Marie VITTE quitte la séance à 20h52 et donne pouvoir à Mme Lynette RENAUD pour le vote sur le projet de tiers-lieu.

M. Thierry PAPYN quitte la séance à 20h55 sans donner de pouvoir.

M. Raphaël MAUMY fait remarquer qu'il ne suffit pas d'une bibliothèque pour rendre une commune plus attractive. Mme Brigitte DUDRUT répond que, certes, mais que projet de tiers-lieu s'inscrit, avec le projet de gymnase et celui de boucherie, dans une dynamique de revitalisation de la commune. Tous ces projets sont complémentaires et contribueront au bien vivre à Fursac.

M. Raphaël MAUMY regrette que la présentation en conseil municipal n'intervienne que maintenant et qu'il ait appris l'existence du projet de façon détournée. M. le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en 2020, que 3 visites de tiers-lieux ont été organisées en 2021, une autre il y a quelques jours et que le conseil municipal a désigné 3 délégués pour siéger au comité de pilotage du projet de tiers-lieu. Mme Marie DE SOUZA complète ces propos en indiquant qu'une première présentation en conseil municipal a été réalisée en 2018 et qu'une réunion publique a aussi eu lieu. Mme Brigitte DUDRUT explique qu'il s'agit d'un projet novateur qui nécessitait aussi un temps de réflexion et de maturation avant de solliciter le conseil municipal.

Mme Ghislaine SIMONNEAU revient sur la visite d'étude à Marsac sur L'Isle. Elle indique que le projet de Marsac sur L'Isle est un projet ambitieux. Ce lieu est vraiment bien mais un tel projet semble peu réaliste pour la commune de Fursac. La question du financement est prégnante. M. le Maire précise que la visite d'étude à Marsac sur L'Isle avait pour but de donner des pistes de réflexion pour le projet de tiers-lieu de Fursac et en aucun cas de coller au projet de Marsac sur L'Isle. Le projet de Fursac doit évidemment correspondre aux besoins de notre commune et sera construit comme tel. Il y a besoin de passer une étape supplémentaire dans la réalisation du projet afin de voir si nous pouvons aller plus loin et comment. L'enclenchement de la phase d'études préalables est donc essentiel.

M. le Maire fait remarquer à M. Raphaël MAUMY qu'en plus de ce qui a été précédemment évoqué, une communication régulière sur l'avancée du projet de tiers-lieu a été faite au conseil municipal. M. MAUMY insiste sur le manque de communication auprès des conseillers municipaux. M. Hervé GUICHET et Mme Brigitte DUDRUT reviennent sur la difficulté de communiquer et sur la nécessité de réfléchir ensemble à une communication adaptée sur le projet de tiers-lieu. M. Xavier QUINCAMPOIX rejoint M. Raphaël MAUMY sur le manque de communication et ajoute que les visites de tiers-lieux ont été organisées à des périodes durant lesquelles il était compliqué, pour les conseillers municipaux qui sont agriculteurs de se libérer. M. Christophe CAMPORESI intervient pour indiquer que Messieurs MAUMY et QUINCAMPOIX n'ont pas participé non plus à la réunion publique.

M. Thierry DUFOUR demande si l'on a déjà une idée de quelles structures pourraient réaliser l'AMO. M. le Maire indique que, la commune de Fursac venant d'adhérer à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse (AAA) et au vu des tarifs proposés, il serait pertinent de recourir aux services de l'Agence pour effectuer cette prestation. M. DUFOUR souhaite savoir si un appel à candidature va quand même être lancé et un cahier des charges réalisé pour l'AMO. M. le Maire répond par l'affirmative et insiste sur le fait que le présent vote du conseil ne concerne uniquement la phase d'études préalables. La finalisation de cette phase est programmée pour la fin de l'année 2022, ce qui permettrait de fixer la date limite pour l'appel à candidature au 15 décembre 2022.

Il est rappelé à l'assemblée que le budget 2022 de la Mairie comprend, dans sa section d'investissement, une opération d'équipement n°69 intitulée "tiers-lieu - frais d'études" sur laquelle 60 000€ sont inscrits afin de financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage ainsi que les autres études préalables.

Il convient de lancer cette phase d'études et de choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage.

M. Thierry DUFOUR demande à ce que les membres des associations Creuse Toujours et Le Club du Livre présents sortent de la salle pendant le vote car leur présence peut influencer ou gêner certains membres du conseil municipal. M. le Maire fait remarquer que les séances du conseil municipal sont publiques et que tout citoyen peut y assister. Il demande à l'assemblée si la présence de membres des associations Creuse Toujours et Le Club du Livre les importune. Les conseillers municipaux présents indiquent que non. M. le Maire demande aux élus présents s'ils souhaitent un vote à bulletin secret. Les conseillers municipaux présents répondent négativement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- approuve le projet de tiers-lieu tel que présenté ;
- valide l'utilisation des crédits nécessaires pour la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage et la réalisation des études préalables ;
- autorise le maire à engager toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la réalisation de la phase d'études du projet de tiers-lieu.

19 VOTANTS

17 POUR

QUESTIONS DIVERSES

1) Passerelle

M. Marcel DUNET souhaite avoir des précisions sur l'installation de la passerelle du Peyroux.

M. le Maire indique qu'il y a eu mauvaise compréhension des consignes de la Direction Départementale des Territoires (DDT) par l'entreprise Martinet (menuisier qui devait initialement réaliser la passerelle).

La passerelle a finalement été réalisée par un menuisier de Saint-Vaury, selon les plans de l'entreprise Martinet.

Au retour du voyage d'études à Marsac-sur-L'Isle pour le projet de tiers-lieu, plusieurs élus ont pu constater que la passerelle installée n'était pas praticable, en raison d'une courbure trop importante.

Depuis, la passerelle a été reprise. EVOLIS 23 demande à la commune 3 000€ supplémentaires pour la réalisation de ces travaux complémentaires. La commune négocie actuellement pour ne pas avoir à payer cette somme, la réalisation ces travaux n'étant pas de son fait.

M. Xavier QUINCAMPOIX exprime son mécontentement et estime qu'effectivement, la commune n'a pas à couvrir les frais supplémentaires engagés.

M. le Maire souligne qu'il est difficile d'établir clairement les responsabilités dans cette malfaçon.

M. Marcel DUNET estime qu'une rambarde plus épaisse devra être installée pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'emprunter la passerelle. Il indique qu'il est d'accord avec la remarque de M. QUINCAMPOIX.

Mme Priscilla PHILIPPON fait remarquer que les personnes qui ont monté la passerelle auraient dû s'apercevoir en la posant qu'elle n'était pas utilisable.

M. le Maire insiste sur le fait que tout sera mis en oeuvre pour qu'il n'y ait pas de surcoût pour la commune.

2) Demande aide Pôle Ados

Mme Priscilla PHILIPPON sollicite une aide de la commune pour le camp des ados en août, en raison de l'augmentation du coût de l'essence. M. le Maire fait remarquer que le Pôle Ados relève de la compétence de la communauté de communes de Bénévent-Grand Bourg et non de la commune. Il précise cependant que, l'entreprise Picoty prenant en charge la moitié du trajet et le Pôle Ados bénéficiant d'une aide de la communauté de communes, le surcoût engendré par les frais d'essence pourrait rester à la charge du Pôle Ados.

3) Eclairage public

M. Thierry DUFOUR revient sur les travaux réalisés pour que des économies d'énergie soient réalisées sur les éclairages publics (pose de LED...). Il insiste sur le fait que de nouvelles économies peuvent être faites en diminuant les temps d'éclairage dans les villages durant la période estivale. Le but est non seulement de diminuer les coûts, mais aussi de rester dans la dynamique de développement durable engagée.

M. le Maire propose de couper l'éclairage public dans les villages jusqu'au 15 août au moins, proposition qui est acceptée par l'assemblée.

4) Personnes vulnérables

Au vu de la multiplication des périodes de canicule, il avait été demandé par la Préfecture d'établir un fichier recensant les personnes vulnérables de la commune, afin de prendre contact avec ces personnes et de pouvoir prévenir les secours en cas de problème.

Mme Bernadette DUSSOT souhaite actualiser ce fichier. A cette fin, elle remet à chaque conseiller un tableau qui lui permettra de mettre à jour le fichier pour son secteur. Mme DUSSOT procédera ensuite à l'actualisation du fichier en fonction des retours qui lui seront faits.

5) Stérilisation chats errants

Suite à la question posée par Mme Ghislaine SIMONNEAU lors du précédent conseil, M. le Maire informe l'assemblée que des demandes de devis relatifs à la stérilisation des chats errants ont été faites auprès des cabinets vétérinaires de La Souterraine. Ils vont être recontactés afin qu'une campagne de stérilisation puisse être organisée rapidement. L'association l'Ecole du Chat a elle aussi été recontactée. Pour ce genre de campagne, elle travaille avec le cabinet vétérinaires Wout à La Souterraine.

M. Thierry DUFOUR fait remarquer que ces démarches vont représenter un certain coût pour la commune.

Mme Priscilla PHILIPPON indique qu'il est possible de contacter la SPA pour que des cages de capture nous soient mises à disposition. Mme PHILIPPON avertit sur le fait que les chats capturés devront être remis en liberté à l'endroit de leur capture.

Mme Ghislaine SIMONNEAU se demande si l'Ecole des Chats ne fait pas intervenir des étudiants vétérinaires dans ses campagnes de stérilisation. M. le Maire indique que cela n'a pas été évoqué lors des échanges avec l'association.

M. le Maire informe l'assemblée de la tenue d'une commission d'appel d'offres le lendemain pour les marchés relatifs à l'aménagement de la boucherie. Le conseil sera amené à se prononcer sur l'attribution des différents lots lors de sa prochaine séance qui devrait intervenir d'ici mi-juillet.

Mme Ghislaine SIMONNEAU souhaite un retour rapide sur la réunion publique de la veille sur la sécurisation du bourg, réunion à laquelle elle n'a pu assister. M. Christophe CAMPORESI indique que le projet proposé, à savoir :

- mise en place de faux ralentisseurs avec peinture spécifique au sol et pose de résine granuleuse au sol au niveau du passage piétons situé à la supérette et au niveau de l'église de Saint Etienne ;
- mise en place d'une zone limitée à 30 km/h (zone signalée par un marquage au sol).

La présence d'un agent communal pour sécuriser l'entrée et la sortie de l'école a aussi été actée.

En parallèle, d'autres possibilités sont à l'étude et une nouvelle réunion publique sera organisée à l'automne.

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et clôt la séance à vingt-et-une heures et vingt minutes.

Le Maire,
M. Olivier MOUVEROUX

La Secrétaire de séance,
Mme Priscilla PHILIPPON